

Protocole mis à jour le 01/09/2021 basé sur la réglementation en vigueur à cette date

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS

C'est la rentrée et les groupes peuvent reprendre leurs activités à condition de respecter certaines précautions. Un groupe de réflexion, composé notamment de professionnels de santé, a travaillé sur un protocole que nous vous soumettons ici.

LES RÉPÉTITIONS

Comme dans tous les établissements recevant du public, la législation prévoit la présentation d'un pass sanitaire valide (attestation d'un schéma vaccinal complet ou d'un test virologique négatif de moins de 72 h, ou certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 par un examen de dépistage PCR réalisé plus de 11 jours et moins de 6 mois auparavant). Kenleur recommande donc de respecter ce cadre :

- Le pass sanitaire doit faire l'objet d'un contrôle par la ou les personnes mandatées par le bureau de l'association. Il est réalisé à l'aide de l'application TAC Vérif ou sur contrôle visuel

d'une attestation papier.

- Pour les majeurs à compter du 1^{er} septembre et pour les plus de 12 ans à compter du 30 septembre, sauf en cas de contre-indication médicale (attestation signée par un médecin à présenter).
- Le contrôle sera réalisé à chaque activité ou rencontre.

Le lavage des mains

- Au savon et à l'eau ou bien au gel hydroalcoolique.
- Systématique au début et à la fin de chaque répétition.
- Régulièrement au cours de la répétition (toutes les 30 minutes est un tempo convenable).

Le port du masque

- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant les temps de danse (les personnes ayant présenté un pass sanitaire).
- Pour le port du masque des mineurs, il faut suivre les recommandations en vigueur dans les écoles. Elles sont variables selon le niveau d'alerte, département par département. (cf: www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses)
- Il est recommandé en dehors de la pratique dansée (indispensable de le porter correctement, bien au-dessus du nez, jusqu'en dessous le menton).

LES LIEUX DE RÉUNION ET DE RÉPÉTITION

- Aucune jauge limitante actuellement.
- Aérer l'espace si possible en continu et au moins toutes les 30 minutes.
- Rendre le local accessible 20 minutes avant le début de la réunion, ce qui évite l'encombrement devant la porte fermée.
- Nettoyer les surfaces de contact avant et après utilisation.

LA VIE SOCIALE

- Exclure totalement bises et poignées de main.
- Conseiller à chacun d'apporter sa bouteille d'eau, son propre matériel (en cas d'AG par exemple, son propre stylo).
- Concernant les moments de partage, type verre de l'amitié, préférer un service par une unique personne ainsi que des verres personnels.

TOUT ADHÉRENT, EN CAS DE SENSATION DE FIÈVRE ET/OU DE SYMPTÔMES RESPIRATOIRES, OU DE CAS POSITIFS DANS SON ENTOURAGE, S'ENGAGE À NE PAS SE PRÉSENTER À LA RÉPÉTITION SANS AVOIR PROCÉDÉ À UN TEST DE DÉPISTAGE.